

**Les modalités de changement de club simplifiées applicables à compter du 1er juin 2025
sont résumées dans le tableau suivant :**

cela ne concerne que les joueurs (ses) et non les arbitres, les licenciés « technique », « moniteur »,
pour eux il faut se rapporter à leur statut dans les RG.

Uniquement pour nos compétitions de District

CATEGORIES JOUEURS/ JOUEUSES	1er juin-15 juillet 2025 « muté » période normale	16 juillet 2025- 31 janvier 2026 « muté » hors période normale	1er février 2026- 30 avril 2026
SENIORS	Demande de licence par Footclubs Pas de restriction de participation	Demande de licence par Footclubs et accord du club quitté	Participation limitée aux compétitions de niveau D2 de District et inférieures
JEUNES U6 à U19	Demande de licence par Footclubs Pas de restriction de participation (sauf inactivité partielle du club quitté)	Demande de licence par Footclubs et de U12 à U19 accord du club quitté, de U6 à U11 pas d'accord du club quitté nécessaire Pas de restriction de participation	Participation limitée aux compétitions ouvertes à leur catégorie d'âge, sans possibilité de sur-classement

Le Secrétaire Général D Hary